

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### À BAYONNE CHAQUE ANNÉE, PRÈS DE 3 000 ÉCOLIERS BAYONNAIS APPRENNENT À NAGER AVEC LA VILLE



©Anouck Oliviero

**Prévenir les risques de noyades et développer l'aisance aquatique des plus jeunes sont les objectifs que s'est fixés la Ville de Bayonne pour chacun des écoliers scolarisés dans un établissement public ou privé bayonnais. Chaque année, la collectivité accompagne plus de 3 000 écoliers bayonnais dès la maternelle. Les élèves commencent leur apprentissage dans le centre aquatique des Hauts-de-Bayonne plus adapté à leur niveau. Puis, l'apprentissage, encadré par 15 éducateurs municipaux, se poursuit avec des parcours de formation structurés jusqu'à la classe de sixième. L'aisance aquatique se construit à travers diverses expériences dans l'eau, favorisant une adaptation au milieu aquatique. L'obtention de l'attestation de savoir nager en sécurité marque l'aboutissement de cette démarche menée par la collectivité depuis plusieurs années en lien avec ses équipements aquatiques.**

Comme exprimé lors de la rentrée scolaire par Monsieur le Maire, Jean-René Etchegaray, « à Bayonne, tous les petits Bayonnais apprennent à nager. Ces actions en faveur de l'éducation, du sport et de la santé de nos jeunes, font partie intégrante du projet pédagogique de nos écoles et sont plébiscitées par les familles et les enseignants. Elles permettent également de perfectionner les conduites motrices, psychologiques et sociales des écoliers et d'éveiller à une pratique sportive régulière, favorable à l'équilibre et à la santé de chacun ».

Les cours de natation se déroulent dans deux équipements municipaux, les moyennes et grandes sections commencent leur apprentissage dans le centre aquatique des Hauts-de-Bayonne, où leur objectif est d'être les plus à l'aise possibles dans l'eau. Les CP, CE1, CE2 apprennent à se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui à la fin du cycle 2. À la fin du cycle 3 (CM1-CM2-sixième) l'objectif est l'obtention de l'attestation du savoir nager en sécurité (A.S.N.S) qui évalue la capacité de l'élève à nager, passer un obstacle, et s'immerger. Elle marque une étape

incontournable dans ce parcours de formation puisque cette attestation est intégrée au livret scolaire de l'élève. Pour ce 3e cycle, les élèves bayonnais sont accueillis à la piscine Lauga. Pour assurer cet apprentissage, une convention est signée entre la Ville de Bayonne et l'Inspection de l'Éducation Nationale de Bayonne pour la mise à disposition des équipements aquatiques, mais également d'intervenants qualifiés de la Ville : les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S). Au total, 15 E.T.A.P.S assurent l'enseignement de la natation scolaire en collaboration avec les enseignants des écoles primaires publiques et privées de la commune. Les instructeurs veillent à ce que chaque enfant reçoive l'attention nécessaire pour progresser à son propre rythme. Les sessions durent environ 40 minutes, avec deux formats différents : une fois par semaine pendant deux mois ou 3 à 4 séances en trois semaines. La Ville de Bayonne prend également en charge les trajets en bus pour les écoles bayonnaises.

Relations presse de la Ville de Bayonne - 05 59 46 63 01 - [presse@bayonne.fr](mailto:presse@bayonne.fr)